

RÉSUMÉ DE DÉCISION D'INTÉGRITÉ

Entreprise	Entreprise Lake inc.
Secteur(s) d'activité	Déneigement et terrassement
Nature de la décision	Inscription au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et révocation de l'autorisation de contracter avec un organisme public ou municipal

L'Autorité des marchés publics (AMP) a mené un examen d'intégrité auprès de l'entreprise Entreprise Lake inc. Au terme de cet examen, l'AMP conclut que l'entreprise ne satisfait pas aux exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre.

MOTIFS RETENUS :

- Entreprise Lake inc. néglige de s'acquitter d'une dette fiscale auprès de Revenu Québec.
- Entreprise Lake inc. a fait défaut de transmettre à l'AMP, dans le délai imparti, les documents ou les renseignements exigés dans la demande de production de documents ou de renseignements datée du 14 décembre 2023, le tout en contravention à l'article 21.48.9 de la LCOP.
- Entreprise Lake inc. a fait défaut de transmettre à l'AMP, dans le délai imparti, le nom de chaque organisme public avec lequel elle a un contrat en cours d'exécution, le tout en contravention à l'article 21.41.1 de la LCOP.

EN CONCLUSION, L'AMP :

- **CONCLUT** qu'Entreprise Lake inc. ne satisfait pas aux exigences d'intégrité.
- **LÈVE** la décision numéro 2024-DI-2007 imposant la suspension de l'autorisation de contracter d'Entreprise Lake inc.
- **RÉVOQUE** l'autorisation de contracter délivrée à Entreprise Lake inc. le 14 septembre 2020.
- **INFORME** l'entreprise que, considérant cette révocation, elle sera inscrite au RENA.